

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Coronavirus : point de situation du samedi 14 mars

➤ **La Guadeloupe totalise à ce jour 5 cas confirmés de COVID-19.**

**Aucun patient n'est hospitalisé pour ce motif au CHU de PAP ou dans un autre établissement de santé. Ils sont tous confinés à domicile avec un suivi journalier par l'ARS.**

Quatre cas supplémentaires de COVID-19 ont été confirmés en Guadeloupe.

Une dame de 56 ans revenait d'un séjour à Paris. Deux messieurs de 35 ans et 46 ans et une dame de 69 ans dont les parcours sont en cours d'investigation pour identifier l'origine de la contamination.

L'état de santé de ces personnes **n'inspire à ce stade aucune inquiétude**. Elles ont pour consigne de rester à leur domicile et d'observer les recommandations de confinement en vigueur.

La recherche des personnes contacts est en cours, conduite par Santé Publique France et l'ARS. Selon leur risque d'exposition, un isolement à domicile ou une surveillance simple est préconisée.

➤ **Concernant l'accostage et le débarquement du COSTA MAGICA :**

313 passagers asymptomatiques résidant en Guadeloupe ont débarqué du bateau de croisière COSTA MAGICA le vendredi 13 mars 2020. Ils ont été accueillis par le Préfet de la Guadeloupe, des médecins du CHU et de l'ARS, la Directrice générale de l'ARS et son personnel et les équipes de la Croix Rouge Française. Ils ont rempli un questionnaire qui permettra leur suivi et des consignes leur ont été données par les médecins du SAMU et du Service de maladies infectieuses.

Les personnes malades du COVID 19 avaient été débarquées en Martinique pour une hospitalisation au CHU. Seul un résident guadeloupéen a été hospitalisé au service de maladie infectieuse et tropicale hier soir pour surveillance car il présentait d'autres pathologies mais aucun symptôme du COVID.

Les croisiéristes doivent respecter les consignes des personnes venant de zones à risques. Ils étaient asymptomatiques. Ils ont reçu des masques, une fiche « je reviens d'une zone à risques, je reste à domicile, quoi faire ? ».

Ils ont pour consigne de rester confinés à domicile pendant 14 jours et de respecter les recommandations sanitaires prodiguées par l'ARS afin de protéger la population et les personnes les plus vulnérables. Ils vont bénéficier d'une surveillance médicale par l'ARS.

**Contact presse :**

0 800 130 000 (appel gratuit - 24h/24 - 7jours/7)

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)



[www.instagram.com/prefet971](https://www.instagram.com/prefet971)

Les personnes sont invitées à contacter leur employeur pour convenir avec lui des dispositifs à mettre en place, de travail à distance ou alors d'arrêt de travail. Dans ce dernier cas, en lien avec les mesures d'isolement recommandées, un dispositif dématérialisé sous l'égide de l'Assurance Maladie, mis en place à compter du 4 mars, permet aux employeurs de déclarer l'arrêt de travail via la page employeur du site [declare.ameli.fr](https://declare.ameli.fr). L'indemnisation est ensuite enclenchée à partir de cette déclaration.

Par ailleurs, 621 passagers ont été transférés directement du Magica en direction de vol affretés hier et aujourd'hui, après avoir rendu le questionnaire médical et bénéficié d'informations spécifiques.

Tous les autres passagers du Costa Magica bénéficieront de transferts de ce type d'ici dimanche 15 mars, à la mi-journée.

### **Il est rappelé que :**

La procédure d'admission d'une personne classée cas possible par le SAMU et le SMIT demeure inchangée.

Le message reste également inchangé : en cas de fièvre ou sensation de fièvre et si vous revenez d'une zone à risque, faites le 15 et observez strictement les consignes qui vous seront données

Nous appelons à la plus grande bienveillance et à la solidarité de chacun .

### **Recommandations sanitaires pour les personnes revenant des zones à risque, définies par Santé publique France via le lien ci-dessous :**

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir ;
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...) ;
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...).

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer les personnes sont invitées à :

- Contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage ;

### **Contact presse :**

0 800 130 000 (appel gratuit - 24h/24 - 7jours/7)

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)



[www.instagram.com/prefet971](https://www.instagram.com/prefet971)